

DB LIFE FLEX SELECT

RÈGLEMENT DE GESTION

Table des matières

CHAPITRE I – REGLEMENT DE GESTION DES FONDS D'INVESTISSEMENT INTERNES	3
1. DB LIFE DB CONSERVATIVE SAA (EUR) PLUS	3
2. DB LIFE DB BALANCED SAA (EUR) PLUS	4
3. DB LIFE DB GROWTH SAA (EUR).....	5
4. DB Life DPAM Capital B Equities US Dividend	6
5. DB Life JPMorgan Emerging Markets Opportunities	7
6. DB Life Pictet Security	8
7. DB Life Nordea 1 Global Climate and Environment.....	10
8. DB Life Threadneedle (Lux) Pan European Smaller Companies.....	11
9. DB Life Flossbach von Storch Multiple Opportunities II	12
10. DB Life Allianz GI Dynamic Multi Asset Strategy 50	13
11. DB Life DWS Concept Kaldemorgen	14
12. DB Life DPAM Bonds Emerging Markets Sustainable	16
13. DB Life Flossbach von Storch Multi Asset Defensive	17
14. DB Life Allianz GI Securicash	18
15. DB Life Allianz Immo Invest.....	19
16. DB Life DWS Invest ESG Equity Income	20
17. DB Life JPMorgan Global Income	22
18. DB Life R-co Valor Balanced	23
CHAPITRE II – DISPOSITIONS COMMUNES RELATIVES AUX FONDS D'INVESTISSEMENT INTERNES	25
1. Gestion des fonds	25
2. Règles d'évaluation des fonds	25
3. Règle d'évaluation de l'unité des fonds.....	27
4. Liquidation d'un fonds d'investissement interne.....	27
5. Suspension / Fusion / Remplacement d'un fonds d'investissement interne	27
6. Modalités et conditions de rachat et de transferts.....	28
7. Modification du règlement de gestion	28

1. DB LIFE DB CONSERVATIVE SAA (EUR) PLUS

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 05/07/2024.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne suivent la politique de placement du compartiment de l'assureur dans le compartiment DB Conservative SAA (EUR) DPMC (LU2132883260) de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit Luxembourgeois DWS Invest et est géré par DWS Investment S.A.

L'objectif d'investissement du Fonds est d'obtenir un rendement en EUR à moyen et long termes, mais également de protéger le fonds contre les pertes en capital supérieures à 10 % sur une base annualisée. Afin d'atteindre cet objectif, le Fonds recherchera l'exposition à trois portefeuilles d'actifs de base diversifiés : un portefeuille à revenu fixe, un portefeuille de participations en capital et un portefeuille alternatif. Il mettra en évidence des caractéristiques sociales et environnementales. Les placements du Fonds seront affectés aux portefeuilles dans les proportions déterminées à la discréption du gestionnaire de placements. Le gestionnaire mettra en œuvre la politique d'investissement du Fonds principalement via des placements dans des OPCVM et autres OPC. Ainsi, le Fonds applique une stratégie de fonds de fonds.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprecier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et peut se modifier dans le futur.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur une échelle de 1 à 7 qui est une classe de risque entre basse à moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen.

Composition du fonds et critères de répartition des actifs

- Au moins 51 % de l'actif net du Fonds sont investis dans des actifs conformes aux caractéristiques environnementales et sociales promues.
- Le détail des affectations attendues pour le portefeuille est définie comme :
 - Portefeuille à revenu fixe : 80 % maximum
 - Portefeuille d'actions : 20%-60 %
 - Portefeuille d'investissements alternatifs : 0-15%
- Les affectations au sein de chaque portefeuille sont réalisées (i) géographiquement dans le cas du portefeuille d'actions, par exemple, aux États-Unis, au Japon ou dans la zone euro, (ii) à destination d'instruments à revenu fixe de différents types et de différents émetteurs dans le cas du portefeuille à revenu fixe, par exemple, des obligations d'entreprise européennes et (iii) à destination de paniers de matières premières éligibles indirects, de matières premières individuelles et d'investissements immobiliers via des REIT à capital fixe dans le cas du portefeuille d'investissements alternatifs.

- Le Fonds vise également à pondérer chacun des portefeuilles en fonction de l'exposition aux actifs de la zone euro, de sorte que le Fonds s'oriente vers la zone euro conformément à sa devise de base. Il n'est pas prévu que le Fonds soit exposé de façon significative aux titres de créance ne bénéficiant pas du statut de premier ordre ou aux marchés émergents. En tout état de cause, une telle exposition ne doit pas représenter plus de 30 % de la valeur liquidative du Fonds pour les titres de créance ne bénéficiant pas du statut de premier ordre et 20 % pour les marchés émergents. Les investissements du Fonds dans des REIT à capital fixe ne doivent pas représenter plus de 10 % de la valeur liquidative du Fonds.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion du contrat s'élèvent à 1,55% par an. Ils peuvent être modifiés si les circonstances économiques et financières le nécessitent.

2. DB LIFE DB BALANCED SAA (EUR) PLUS

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 05/07/2024.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne suivent la politique de placement de l'assureur dans le compartiment DB Balanced SAA (EUR) Plus DPMC (LU2132879664) de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit Luxembourgeois DWS Invest et est géré par DWS Investment S.A.

L'objectif d'investissement du Fonds est d'obtenir une plus-value du capital à moyen et long termes, mais également de protéger le fonds contre les pertes en capital supérieures à 18 % sur une base annualisée. Afin d'atteindre cet objectif, le Fonds recherchera l'exposition à trois portefeuilles d'actifs de base diversifiés : un portefeuille à revenu fixe, un portefeuille de participations en capital et un portefeuille alternatif. Il mettra en évidence des caractéristiques sociales et environnementales. Les placements du Fonds seront affectés aux portefeuilles dans les proportions déterminées à la discréption du gestionnaire de placements. Le gestionnaire mettra en œuvre la politique d'investissement du Fonds principalement via des placements dans des OPCVM et autres OPC. Ainsi, le Fonds applique une stratégie de fonds de fonds.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprecier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et peut se modifier dans le futur.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur une échelle de 1 à 7 qui est une classe de risque entre basse à moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen.

Composition du fonds et critères de répartition des actifs

- Au moins 51 % de l'actif net du Fonds sont investis dans des actifs conformes aux caractéristiques environnementales et sociales promues.
- Le détail des affectations attendues pour le portefeuille est définie comme :
 - Portefeuille à revenu fixe : 70 % maximum

- Portefeuille d'actions : 30–80 %
- Portefeuille d'investissements alternatifs : 0–15%
- Les affectations au sein de chaque portefeuille sont réalisées (i) géographiquement dans le cas du portefeuille d'actions, par exemple, aux États-Unis, au Japon ou dans la zone euro, (ii) à destination d'instruments à revenu fixe de différents types et de différents émetteurs dans le cas du portefeuille à revenu fixe, par exemple, des obligations d'entreprise européennes et (iii) à destination de paniers de matières premières éligibles indirects, de matières premières individuelles et d'investissements immobiliers via des REIT à capital fixe dans le cas du portefeuille d'investissements alternatifs.
- Le Fonds vise également à pondérer chacun des portefeuilles en fonction de l'exposition aux actifs de la zone euro, de sorte que le Fonds s'oriente vers la zone euro conformément à sa devise de base. Il n'est pas prévu que le Fonds soit exposé de façon significative aux titres de créance ne bénéficiant pas du statut de premier ordre ou aux marchés émergents. En tout état de cause, une telle exposition ne doit pas représenter plus de 30 % de la valeur liquidative du Fonds pour les titres de créance ne bénéficiant pas du statut de premier ordre et 20 % pour les marchés émergents. Les investissements du Fonds dans des REIT à capital fixe ne doivent pas représenter plus de 10 % de la valeur liquidative du Fonds.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion du contrat s'élèvent à 1,70% par an. Ils peuvent être modifiés si les circonstances économiques et financières le nécessitent.

3. DB LIFE DB GROWTH SAA (EUR)

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 05/07/2024.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne suivent la politique de placement de l'assureur dans le compartiment DB Growth SAA (EUR) DPMC (LU2132882882) de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit Luxembourgeois DWS Invest et est géré par DWS Investment S.A.

L'objectif d'investissement du Fonds est d'obtenir une plus-value du capital à long terme. Afin d'atteindre cet objectif, le Fonds recherchera l'exposition à trois portefeuilles d'actifs de base diversifiés : un portefeuille à revenu fixe, un portefeuille de participations en capital et un portefeuille alternatif. Il mettra en évidence des caractéristiques sociales et environnementales. Les placements du Fonds seront affectés aux portefeuilles dans les proportions déterminées à la discrétion du gestionnaire de placements. Le gestionnaire mettra en œuvre la politique d'investissement du Fonds principalement via des placements dans des OPCVM et autres OPC. Ainsi, le Fonds applique une stratégie de fonds de fonds.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et peut se modifier dans le futur.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur une échelle de 1 à 7 qui est une classe de risque entre basse à moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen.

Composition du fonds et critères de répartition des actifs

- Au moins 51 % de l'actif net du Fonds sont investis dans des actifs conformes aux caractéristiques environnementales et sociales promues.
- Le détail des affectations attendues pour le portefeuille est définie comme :
 - Portefeuille à revenu fixe : 60 % maximum
 - Portefeuille d'actions : 40–80 %
 - Portefeuille d'investissements alternatifs : 0–15%
- Les affectations au sein de chaque portefeuille sont réalisées (i) géographiquement dans le cas du portefeuille d'actions, par exemple, aux États-Unis, au Japon ou dans la zone euro, (ii) à destination d'instruments à revenu fixe de différents types et de différents émetteurs dans le cas du portefeuille à revenu fixe, par exemple, des obligations d'entreprise européennes et (iii) à destination de paniers de matières premières éligibles indirects, de matières premières individuelles et d'investissements immobiliers via des REIT à capital fixe dans le cas du portefeuille d'investissements alternatifs.
- Le Fonds vise également à pondérer chacun des portefeuilles en fonction de l'exposition aux actifs de la zone euro, de sorte que le Fonds s'oriente vers la zone euro conformément à sa devise de base. Il n'est pas prévu que le Fonds soit exposé de façon significative aux titres de créance ne bénéficiant pas du statut de premier ordre ou aux marchés émergents. En tout état de cause, une telle exposition ne doit pas représenter plus de 30 % de la valeur liquidative du Fonds pour les titres de créance ne bénéficiant pas du statut de premier ordre et 20 % pour les marchés émergents. Les investissements du Fonds dans des REIT à capital fixe ne doivent pas représenter plus de 10 % de la valeur liquidative du Fonds.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion du contrat s'élèvent à 1,80% par an. Ils peuvent être modifiés si les circonstances économiques et financières le nécessitent.

4. DB Life DPAM Capital B Equities US Dividend

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 19 mars 2018. La commercialisation de ce fonds d'investissement interne est suspendue définitivement à partir du 19/08/2024. Les investissements et réinvestissements sur les contrats en cours ne sont plus autorisés.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne suivent la politique d'investissement du compartiment DPAM B Equities US Dividend (Fonds) (BE0947854676) de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit belge DPAM B et est géré par Degroof-Petercam.

La politique d'investissement du Fonds consiste à procurer un rendement aussi élevé que possible.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé.

Le fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition du fonds et critères de répartition des actifs

- Le Fonds investit en actions américaines cotées. Le Fonds maintiendra une large répartition des risques, notamment par une large diversification sectorielle. L'allocation du Fonds changera selon l'évaluation des perspectives macroéconomiques et de la situation sur les marchés financiers. Le Fonds peut par exemple favoriser ou éviter des secteurs ou des styles d'investissement entre autres en fonction des perspectives conjoncturelles.
- Au moins 50% du Fonds doit être composé d'actions et autres titres ci-dessus mentionnés générant un rendement en dividende ou un rendement attendu en dividende plus élevé que la moyenne du marché.
- Le Fonds n'investira pas plus de 10% de ses actifs dans des parts d'autres organismes de placement collectif.
- Le Fonds pourra investir dans des contrats futurs sur indices boursiers des marchés américains des actions en vue de la réalisation des objectifs d'investissement. Ces contrats permettent de compléter des positions en actions et d'être ainsi pleinement investi sans perturber la structure du Fonds lors des émissions et des remboursements.
- Le Fonds pourrait recourir au prêt d'instrument financier.

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion du contrat s'élèvent à 1,10% par an. Ils peuvent être modifiés si les circonstances économiques et financières le nécessitent.

5. DB Life JPMorgan Emerging Markets Opportunities

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 19 mars 2018. La commercialisation de ce fonds d'investissement interne est suspendue définitivement à partir du 19/08/2024. Les investissements et réinvestissements sur les contrats en cours ne sont plus autorisés.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne suivent la politique d'investissement du compartiment JPM Emerging Markets Opportunities (Fonds) (LU0802113760) de la Société d'Investissement à

Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois JPMorgan Funds et est géré par JPMorgan Asset Management (Europe) S.à.r.l.

La politique d'investissement vise une croissance du capital sur le long terme en investissant essentiellement dans un portefeuille de sociétés des marchés émergents géré de manière agressive.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprecier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen.

Le fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition du fonds et critères de répartition des actifs

- Le Fonds investira au moins 67% de ses actifs (hors liquidités et quasi-liquidités) dans des actions de sociétés domiciliées dans un pays émergent ou qui y exercent la majeure partie de leur activité économique.
- Le Fonds fait appel à un processus d'investissement fondamental et basé sur un filtrage quantitatif qui s'appuie sur une sélection géographique, sectorielle et de titres individuels en vue de générer des rendements.
- Le Fonds peut investir dans les Actions A chinoises par le biais des Programmes Stock Connect entre la Chine et Hong Kong.
- Le Fonds peut acquérir des actifs libellés dans n'importe quelle devise et le risque de change pourra être couvert.
- Le Fonds pourra utiliser des instruments financiers dérivés aux fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille.

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion du contrat s'élèvent à 1,10% par an. Ils peuvent être modifiés si les circonstances économiques et financières le nécessitent.

6. DB Life Pictet Security

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 19 mars 2018. La commercialisation de ce fonds d'investissement interne est suspendue définitivement à partir du 19/08/2024. Les investissements et réinvestissements sur les contrats en cours ne sont plus autorisés.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne suivent la politique d'investissement du compartiment Pictet Security (Fonds) (LU0270904351) de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois Pictet et est géré par Pictet Asset Management (Europe) S.A.

La politique d'investissement du Fonds consiste en une stratégie de croissance du capital en investissant principalement dans des actions ou titres similaires émis par des sociétés qui contribuent à assurer l'intégrité, la santé et la liberté, qu'elles soient individuelles, d'entreprise ou politiques.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprecier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur une échelle de 1 à 7, qui est une classe de risque moyenne à élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen à élevé.

Le fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition du fonds et critères de répartition des actifs

- Le Fonds investira au moins deux tiers de ses actifs totaux/sa fortune totale en des actions ou titres similaires émis par des sociétés qui contribuent à assurer l'intégrité, la santé et la liberté, qu'elles soient individuelles, d'entreprise ou politiques. Les sociétés ciblées seront notamment, mais pas exclusivement, actives dans les domaines suivants : sécurité internet, sécurité des logiciels, des télécommunications et du matériel informatique, sécurité.
- Le Fonds pourra investir jusqu'à 30% de ses actifs nets en Actions A chinoises via
 - (i) le quota QFII accordé à une entité du Groupe Pictet,
 - (ii) le quota RQFII accordé à une entité du Groupe Pictet et/ou
 - (iii) le programme Shanghai-Hong Kong Stock Connect.
- Le Fonds pourra également utiliser des instruments financiers dérivés sur les Actions A chinoises.
- Le Fonds pourra également investir en certificats de dépôt (tels que des ADR, GDR et EDR).
- Le Fonds n'investira pas plus de 10% de ses actifs dans des obligations et tout autre titre de créance (y compris des obligations convertibles et des actions préférentielles), des instruments du marché monétaire, des instruments dérivés et/ou produits structurés ayant comme sous-jacent des ou offrant une exposition aux obligations ou tout autre titre de créance et taux.
- Les investissements en titres de créance au sens de la Directive européenne 2003/48/CE ne dépasseront pas 15%.
- Le Fonds pourra également investir dans des produits structurés, tels que notamment des obligations ou autres valeurs mobilières dont le rendement serait par exemple en relation avec l'évolution d'un indice, de valeurs mobilières ou d'un panier de valeurs mobilières ou d'un organisme de placement collectif.
- Le Fonds peut conclure des accords de prêt sur titres et des transactions de mise et prise en pension afin d'augmenter son capital ou ses revenus ou de réduire ses coûts ou risques.
- Le Fonds pourra utiliser des techniques et instruments dérivés dans le cadre d'une gestion efficace et ce, dans les limites prévues par les restrictions d'investissement.

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion du contrat s'élèvent à 1,10% par an. Ils peuvent être modifiés si les circonstances économiques et financières le nécessitent.

7. DB Life Nordea 1 Global Climate and Environment

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 19 mars 2018. La commercialisation de ce fonds d'investissement interne est suspendue définitivement à partir du 19/08/2024. Les investissements et réinvestissements sur les contrats en cours ne sont plus autorisés.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne suivent la politique d'investissement du compartiment Global Climate and Environment Fund (LU0348927095) de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois Nordea 1 et est géré par Nordea Investment Funds S.A.

L'objectif de gestion du Fonds est de procurer aux actionnaires une appréciation du capital à long terme.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen.

Le fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition du fonds et critères de répartition des actifs

- Le Fonds investit dans le monde entier et au moins trois quarts de ses Actifs totaux dans des Titres rattachés à des actions émises par des sociétés axées sur les énergies renouvelables, la bonne utilisation des ressources et la protection de l'environnement.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de ses Actifs totaux dans des Actions A chinoises via Stock Connect.
- Le Fonds s'exposera à des devises autres que la devise de référence par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités.
- Le Fonds peut avoir recours aux Instruments dérivés dans le cadre de sa stratégie d'investissement, à des fins de couverture ou dans le but d'appliquer des techniques de gestion efficace de portefeuille.

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion du contrat s'élèvent à 1,10% par an. Ils peuvent être modifiés si les circonstances économiques et financières le nécessitent.

8. DB Life Threadneedle (Lux) Pan European Smaller Companies

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 19 mars 2018. La commercialisation de ce fonds d'investissement interne est suspendue définitivement à partir du 19/08/2024. Les investissements et réinvestissements sur les contrats en cours ne sont plus autorisés.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne suivent la politique d'investissement du compartiment Threadneedle (Lux) Pan European Smaller Companies Fund (Fonds) (LU1829330668) de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois Threadneedle (Lux) et est géré par Threadneedle Investment Funds ICVC.

La politique d'investissement vise faire croître le montant de votre investissement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprecier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur une échelle de 1 à 7, qui est une classe de risque moyenne à élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen à élevé.

Le fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition du fonds et critères de répartition des actifs

- Le Fonds investit au moins deux tiers de ses actifs dans des actions de sociétés de petite capitalisation, ayant leur siège en Europe Continentale et au Royaume-Uni, ou qui exercent une activité significative là-bas. En règle générale, le Fonds investit dans des actions de sociétés moins importantes que les 300 principales sociétés de l'indice FTSE World Europe.
- Le Fonds peut également investir dans des catégories d'actifs et des instruments différents de ceux mentionnés ci-dessus.
- Le Fonds investit en permanence un minimum de 75% de ses actifs dans des titres de l'Espace économique européen.

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion du contrat s'élèvent à 1,10% par an. Ils peuvent être modifiés si les circonstances économiques et financières le nécessitent.

9. DB Life Flossbach von Storch Multiple Opportunities II

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 19 mars 2018. La commercialisation de ce fonds d'investissement interne est suspendue définitivement à partir du 19/08/2024. Les investissements et réinvestissements sur les contrats en cours ne sont plus autorisés.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne suivent la politique d'investissement du compartiment Multiple Opportunities II (Fonds) (LU1038809049) du Fonds Commun de Placement de droit luxembourgeois Flossbach von Storch et est géré par Flossbach von Storch Invest.

Le Fonds a pour objectif de réaliser une plus-value intéressante dans la devise du Fonds, en tenant compte du risque d'investissement. La stratégie d'investissement se fait sur la base de l'analyse fondamentale des marchés financiers mondiaux.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprecier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen.

Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition du fonds et critères de répartition des actifs

- Le Fonds a en principe la possibilité d'investir sans limitation, en fonction de la situation du marché et de l'estimation des gestionnaires de fonds, dans des actions, obligations, instruments du marché monétaire, certificats, autres produits structurés (p.ex. emprunts en actions, obligations à option, obligations convertibles), fonds cibles, produits dérivés, liquidités et dépôts à terme.
- Les certificats sont des certificats sur sous-jacents autorisés par la loi tels que : actions, obligations, parts de fonds d'investissement, indices financiers et devises.
- Le Fonds a la possibilité d'investir indirectement jusqu'à 20% de son actif net dans des métaux précieux. Les moyens sont les suivants :
 - Certificats Delta-1 sur métaux précieux (or, argent, platine)
 - Fonds fermés sur métaux précieux cotés en bourse (or, argent, platine)
- Pour des raisons de diversification des risques, pas plus de 10% de l'actif net du Fonds ne peuvent être investis indirectement dans un métal précieux. Pour toutes les possibilités d'investissement indirect en métaux précieux susmentionnées, toute livraison physique est exclue.
- En général, l'investissement dans des liquidités est limité à 49% de l'actif net du Fonds. Toutefois, en fonction des prévisions conjoncturelles, l'actif net du Fonds peut être conservé dans des

liquidités dans le cadre des limites prévues par la loi (à court terme), de sorte qu'il peut être dérogé à cette limite d'investissement à court terme.

- Les parts dans des OPCVM ou autres OPC (« fonds cibles ») peuvent être acquises jusqu'à une limite maximale de 10%. Le Fonds est donc enclin à investir dans les fonds cibles.
- Dans le but d'atteindre les objectifs d'investissement précités, le Fonds peut également recourir à des instruments financiers dérivés (« produits dérivés ») à des fins d'investissement et de couverture. Ceux-ci incluent entre autres les droits d'option, swaps et contrats à terme sur valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, indices financiers au sens de l'article 9 par. 1 de la directive 2007/16/CE et de l'article XIII des directives ESMA 2014/937, taux d'intérêt, taux de change, devises et fonds d'investissement conformément à l'article 41 paragraphe 1 lettre e) de la loi du 17 décembre 2010. Le recours à ces produits dérivés ne peut s'effectuer que dans le cadre des limites prévues à l'article 4 du règlement de gestion. De plus amples informations sur les techniques et instruments figurent dans le chapitre « Informations relatives aux produits dérivés et autres techniques et instruments » du prospectus.

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion du contrat s'élèvent à 1,10% par an. Ils peuvent être modifiés si les circonstances économiques et financières le nécessitent.

10. DB Life Allianz GI Dynamic Multi Asset Strategy 50

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 20 mai 2019. La commercialisation de ce fonds d'investissement interne est suspendue définitivement à partir du 19/08/2024. Les investissements et réinvestissements sur les contrats en cours ne sont plus autorisés.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne suivent la politique d'investissement du compartiment Allianz Dynamic Multi Asset Strategy 50 (Fonds) de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois Allianz Global Investors Fund.

L'objectif de la politique d'investissement est un accroissement du capital sur le long terme via l'investissement dans un vaste éventail de catégories d'actifs, avec une orientation sur les marchés d'actions mondiaux et les marchés obligataires et monétaires européens en vue de générer, à moyen terme, une performance comparable à celle d'un portefeuille équilibré constitué à 50% d'instruments des marchés d'actions mondiaux et à 50% d'instruments des marchés obligataires européens.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen.

Composition du fonds et critères de répartition des actifs

- Le Fonds peut investir jusqu'à 30% de ses actifs sur les Marchés émergents.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 20% de ses actifs dans des Investissements à haut rendement, c'est à dire de Type 1. Un investissement du type 1 désigne un investissement dans des Titres de créance ayant, au moment de l'acquisition, une notation de BB+ ou inférieure (Standard & Poor's et Fitch), de Ba1 ou inférieure (Moody's) ou une notation équivalente d'une autre Agence de notation ou, en l'absence de notation, de qualité comparable tel qu'établi par le Gérant. S'il existe une limite d'investissement minimum (maximum) en Investissements à haut rendement de Type 1 conformément aux Restrictions d'investissement du Fonds, la notation la plus basse (la plus élevée) disponible d'un Titre de créance au jour d'acquisition joue un rôle fondamental dans la décision d'acquisition de ce Titre de créance en tant qu'Investissement à haut rendement de Type 1. De manière générale, il n'est pas prévu d'acquérir des Titres de créance notés seulement CC, C ou D (Standard & Poor's), C, RD ou D (Fitch), ou encore Ca ou C (Moody's).
- Le Fonds peut investir jusqu'à 20% de ses actifs dans des OPCVM et/ou OPC.
- La restriction LAFI (Alternative 2) (LAFI = Loi allemande sur la fiscalité des investissements, telle qu'amendée, en vigueur au 1er janvier 2018) s'applique tel que défini dans le prospectus du Fonds.

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion du contrat s'élèvent à 1,10% par an. Ils peuvent être modifiés si les circonstances économiques et financières le nécessitent

11. DB Life DWS Concept Kaldemorgen

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 19 mars 2018. La commercialisation de ce fonds d'investissement interne est suspendue définitivement à partir du 19/08/2024. Les investissements et réinvestissements sur les contrats en cours ne sont plus autorisés.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne suivent la politique d'investissement du compartiment DWS Concept KaldemorgenTFC (Fonds) (LU1663838545) de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois DWS Concept et est géré par DWS.

L'objectif de la politique d'investissement est d'obtenir la durabilité de la plus-value du capital.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre bas et moyen.

Le fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition du fonds et critères de répartition des actifs

- Le Fonds investit jusqu'à 100% de ses actifs au niveau international, dans des actions, des obligations, des certificats et des liquidités, notamment, mais sans limitation, des certificats d'actions, certificats sur indices, obligations convertibles, obligations indexées sur l'inflation, obligations à warrant dont les warrants sous-jacents portent sur des valeurs mobilières, warrants sur valeurs mobilières, titres participatifs et bons de jouissance, ainsi que dans des titres de créance portant intérêt, des dépôts à court terme, des instruments régulièrement négociés sur le marché monétaire et des liquidités.
- Les investissements du Fonds en titres adossés à des actifs (asset backed securities) seront limités à 20% de la valeur de l'actif du Fonds
- Le Fonds peut recourir à des instruments et techniques dérivés appropriés pour mettre en œuvre la politique de placement et atteindre l'objectif d'investissement. Ces instruments financiers dérivés peuvent inclure, entre autres, des options, des contrats à terme de gré à gré (forwards), des contrats à terme normalisés (futures), des contrats à terme sur instruments financiers et des options sur de tels contrats, de même que des contrats négociés de gré à gré sur n'importe quel type d'instrument financier, y compris des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme sur actions, des swaps sur contrats à terme, des swaps d'inflation, des swaps de taux d'intérêt, des total return swap, des options sur swaps, des swaps de variance, des constant maturity swaps et des Credit Default Swaps.
- Le Fonds peut par ailleurs avoir recours à un grand nombre de techniques et d'instruments destinés à couvrir les risques de change et à tirer profit des évolutions des cours des marchés des changes (par ex. des opérations de change à terme, y compris des contrats à terme non livrables).
- Le Fonds entend également occasionnellement exploiter l'évolution des marchés internationaux des ressources naturelles et des marchés des matières premières à concurrence de 10% de son actif.
- Le Fonds n'investira pas plus de 10% de sa valeur liquidative en actions ou parts d'autres OPCVM ou OPC.
- Les investissements du fonds en obligations contingentes convertibles seront limités à 10% de la valeur de l'actif du Fonds.

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion du contrat s'élèvent à 1,10% par an. Ils peuvent être modifiés si les circonstances économiques et financières le nécessitent.

12. DB Life DPAM Bonds Emerging Markets Sustainable

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 20 mai 2019. La commercialisation de ce fonds d'investissement interne est suspendue définitivement à partir du 19/08/2024. Les investissements et réinvestissements sur les contrats en cours ne sont plus autorisés.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne suivent la politique d'investissement du compartiment DPAM L - Bonds Emerging Markets Sustainable (Fonds) (LU0907928062) de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois DPAM L et est géré par Degroof-Petercam.

L'objectif de la politique d'investissement est d'offrir, par le biais d'une gestion active du portefeuille, une exposition aux titres de créances émis (ou garantis) par des pays émergents (en ce compris les collectivités publiques territoriales et organismes publics (ou assimilés) de ceux-ci) ou par des organismes publics internationaux et sélectionnés sur base de critères liés au développement durable.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprecier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen.

Composition du fonds et critères de répartition des actifs

- Le Fonds investit principalement dans des obligations et/ou d'autres titres de créance (en ce compris, sans que cette liste ne soit exhaustive, des obligations perpétuelles, des obligations liées à l'inflation (« inflation-linked bonds »), des obligations à coupon zéro, des « Credit-Linked Notes » et des « Fiduciary Notes », à taux fixe ou flottant, libellés en toute devise, émis (ou garantis) par des pays émergents (en ce compris les collectivités publiques territoriales et les organismes publics (ou assimilées) de ceux-ci) ou par des organismes publics internationaux (tels que la Banque Mondiale et la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement) et sélectionnés sur base de critères liés au développement durable (tels que, par exemple, l'équité sociale, le respect de l'environnement et une gouvernance politique et économique socialement équitable).
- Le Fonds peut investir accessoirement dans des instruments du marché monétaire (tels que, par exemple, des certificats de dépôt, des billets de trésorerie et/ou des billets à ordre).
- Le Fonds peut, dans la limite de 10% de ses actifs nets, investir dans des OPC (OPCVM et/ou autres OPC, y compris les Exchange-Traded Funds (ETFs)), et ce soit pour poursuivre sa politique d'investissement principale, soit pour placer ses liquidités (auquel cas le Fonds investit alors dans des OPC monétaires et/ou dans des OPC investissant dans des titres de créance dont la durée

de vie résiduelle, au moment de leur acquisition, ne dépasse pas 12 mois et/ou dont le taux d'intérêt est adapté au moins une fois par an).

- Le Fonds peut, dans les limites définies par la loi, investir dans des produits dérivés listés (options et « futures » notamment) et/ou de gré à gré, tels que, par exemple, des changes à terme (« forwards ») et/ou « non deliverable forwards »), des « credit default swaps » ou des « interest rate swaps », et ce tant dans un but de réalisation des objectifs d'investissement que dans un but de couverture des risques. Le Fonds n'investira pas en ABS (Asset Backed Securities) ni en MBS (Mortgage Backed Securities).

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion du contrat s'élèvent à 1,10% par an. Ils peuvent être modifiés si les circonstances économiques et financières le nécessitent.

13. DB Life Flossbach von Storch Multi Asset Defensive

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 20 mai 2019. La commercialisation de ce fonds d'investissement interne est suspendue définitivement à partir du 19/08/2024. Les investissements et réinvestissements sur les contrats en cours ne sont plus autorisés.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne suivent la politique d'investissement du compartiment Flossbach von Storch Multi Asset Defensive (Fonds)(LU1245470080) du Fonds Commun de Placement de droit luxembourgeois Flossbach von Storch et est géré par Flossbach von Storch Invest.

L'objectif de la politique d'investissement consiste à réaliser une plus-value intéressante dans la devise du compartiment, en tenant compte du risque d'investissement. La stratégie d'investissement est définie sur la base de l'analyse fondamentale des marchés financiers mondiaux.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprecier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur une échelle de 1 à 7 qui est une classe de risque entre basse à moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen.

Composition du fonds et critères de répartition des actifs

- Le Fonds a en principe la possibilité d'investir, en fonction de la situation du marché et de l'estimation des gestionnaires de fonds, dans des actions, obligations, instruments du marché monétaire, certificats, autres produits structurés (p.ex. emprunts en actions, obligations à option, obligations convertibles), fonds cibles, produits dérivés, liquidités et dépôts à terme. Les certificats sont des certificats sur sous-jacents autorisés par la loi tels que : actions, obligations, parts de

fonds d'investissement, indices financiers et devises. La quote-part d'actions est ici limitée à 55% maximum de l'actif net du Fonds.

- Le Fonds investira au moins 25% de son actif net dans des placements en capitaux.
- Le Fonds a la possibilité d'investir indirectement jusqu'à 20% de son actif net dans des métaux précieux au travers de Certificats Delta-1 sur métaux précieux (or, argent, platine) ou fonds fermés sur métaux précieux cotés en bourse (or, argent, platine). Pour des raisons de diversification des risques, pas plus de 10 % de l'actif net du Fonds ne peuvent être investis indirectement dans un métal précieux. Pour toutes les possibilités d'investissement indirect en métaux précieux susmentionnées, toute livraison physique est exclue.
- Le Fonds investit au maximum 49% de son actif net dans des liquidités. Toutefois, en fonction des prévisions conjoncturelles, l'actif net du Fonds peut être investi dans des liquidités à court terme (max. 15 jours) et dans le respect des autres restrictions d'investissement, de sorte qu'il peut être dérogé à cette limite d'investissement à court terme.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif net dans des parts d'OPCVM ou d'autres OPC (fonds cibles) peuvent être acquises jusqu'à une limite maximale de 10% de l'actif du Fonds. Le Fonds est donc enclin à investir dans les fonds cibles.
- Le Fonds peut également recourir à des instruments financiers dérivés (« produits dérivés ») à des fins d'investissement et de couverture. Ceux-ci incluent entre autres les droits d'option, swaps et contrats à terme sur valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, indices financiers au sens de l'article 9 § 1 de la directive 2007/16/CE et de l'article XIII des directives ESMA 2014/937, taux d'intérêt, taux de change et devises. Le recours à ces produits dérivés ne peut s'effectuer que dans le cadre des limites prévues à l'article 4 du règlement de gestion de prospectus du Fonds.

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion du contrat s'élèvent à 1,10% par an. Ils peuvent être modifiés si les circonstances économiques et financières le nécessitent.

14.DB Life Allianz GI Securicash

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 20 mai 2019. La commercialisation de ce fonds d'investissement interne est suspendue définitivement à partir du 19/08/2024. Les investissements et réinvestissements sur les contrats en cours ne sont plus autorisés.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne suivent la politique d'investissement du Fonds Commun de Placement (Fonds) (FR0010017731) de droit français Allianz Securicash SRI et est géré par Allianz Global Investors GmbH.

L'objectif du Fonds est d'offrir une performance proche de l'indice EONIA. En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le Fonds pourrait ne pas suffire à couvrir les frais de gestion du contrat et le Fonds verrait sa valeur baisser de manière structurelle.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible.

Composition du fonds et critères de répartition des actifs

- Le Fonds est investi jusqu'à 100% en obligations et titres de créances du marché monétaire en Euro de notation minimum A-2 de la Communauté Européenne, du G7 et de l'Australie via des critères financiers et « Socialement Responsable ». Les titres ont une maturité résiduelle jusqu'à l'échéance légale inférieure ou égale à 397 jours. La maturité moyenne pondérée du portefeuille jusqu'à la date d'échéance est inférieure à 60 jours et la durée de vie moyenne pondérée du portefeuille jusqu'à la date d'extinction des instruments financiers est inférieure ou égale à 120 jours.
- Le Fonds peut investir dans des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré dans un but de couverture et effectuer des opérations d'acquisition et cession temporaire de titres jusqu'à 100% de l'actif.

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion du contrat s'élèvent à 1,10% par an. Ils peuvent être modifiés si les circonstances économiques et financières le nécessitent.

15. DB Life Allianz Immo Invest

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne Allianz Immo Invest est le 28 juin 2019. La commercialisation de ce fonds d'investissement interne est suspendue définitivement à partir du 19/08/2024. Les investissements et réinvestissements sur les contrats en cours ne sont plus autorisés.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne sont investis en Immobilier.

La politique d'investissement du Fonds interne vise à offrir à l'investisseur une performance similaire à celle offerte par le marché immobilier coté belge des Sociétés Immobilières Réglementées. L'indice le plus représentatif de ce marché est le FTSE EPRA/NAREIT Belgium/ Luxembourg Index (European Public Real Estate Association/National Association of Real Estate Investment Trust index calculé par FTSE).

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen.

Composition du fonds et critères de répartition des actifs

Les avoirs du Fonds interne étant investis dans le Fonds, ils répondent de fait à la même composition et aux mêmes critères de répartition des actifs.

- Le fonds interne est investi à hauteur de 90% minimum en actions immobilières cotées. Le solde peut être détenu en cash afin de répondre aux sorties d'investisseurs ou en attente d'opportunités d'investissement.
- Le fonds interne répartira ses investissements dans les différentes immobilières en fonction de leur capitalisation boursière, et ce afin de répliquer au mieux la performance de l'indice de référence soit le FTSE EPRA/NAREIT Belgium/Luxembourg Index.
- Le fonds interne ne peut recourir au prêt de titres.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion du contrat s'élèvent à 1,70% par an. Ils peuvent être modifiés si les circonstances économiques et financières le nécessitent.

16. DB Life DWS Invest ESG Equity Income

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne DB Life DWS Invest ESG Equity Income est le 23 septembre 2019. La commercialisation de ce fonds d'investissement interne est suspendue définitivement à partir du 19/08/2024. Les investissements et réinvestissements sur les contrats en cours ne sont plus autorisés.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne suivent la politique d'investissement du compartiment DWS Invest ESG Equity Income (Fonds)(LU1747711031) de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois DWS Invest et est géré par DWS.

La politique d'investissement de DWS Invest ESG Equity Income vise à obtenir des rendements supérieurs à la moyenne.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprecier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et peut se modifier dans le futur.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen.

Composition du fonds et critères de répartition des actifs

- Le fonds investit au moins 70% de son actif dans des actions nationales et nationales d'émetteurs étrangers pour lesquelles un rendement en dividendes supérieur à la moyenne est attendu.
- Au moins 51% de l'actif du fonds est investi dans des actions qui sont inscrites à la négociation sur un marché officiel ou qui sont inscrites ou admises sur un marché organisé et qui ne sont pas des parts d'un fonds d'investissement. Pour cette politique d'investissement et conformément à

la définition donnée dans le code allemand des investissements en capital (KAGB), un marché organisé est un marché reconnu, ouvert au public et qui fonctionne correctement, sauf indication contraire explicite. Un tel marché organisé répond également aux critères de l'article 50 de la directive OPCVM.

- le fonds peut utiliser des techniques de dérivés pour mettre en œuvre l'objectif d'investissement, notamment, des contrats à terme, des futures, des futures sur actions individuelles, des options ou des échanges d'actions.
- Jusqu'à 30% des actifs du fonds peuvent être investis dans des instruments ne répondant pas aux critères ci-dessus.
- Jusqu'à 30% des actifs du fonds peuvent être investis dans des instruments du marché monétaire et des soldes bancaires.
- Le fonds n'investira pas dans des obligations convertibles conditionnelles
- Il n'y aura pas de vente à découvert de titres
- Les positions courtes sont réalisées à l'aide de dérivés titrisés et non titrisés

Les actifs du fonds sont principalement investis dans des titres d'émetteurs nationaux et étrangers axés sur l'environnement, la gouvernance sociale et la gouvernance d'entreprise (ESG).

Le processus de sélection des titres tient compte de ses performances en matière de gouvernance environnementale, sociale et d'entreprise, au-delà du succès financier d'une entreprise. Lors du processus de sélection, le fonds applique les stratégies généralement acceptées pour la mise en œuvre de l'approche ESG. Des critères d'exclusion sont utilisés ("stratégie de filtrage négatif") et le fonds investit dans des titres d'émetteurs présentant les meilleures performances de leur catégorie au regard des critères ESG ("stratégie best-in-class") mentionnés. En outre, un dialogue s'effectue avec les entreprises pour améliorer leur gouvernance et leur gestion durable et sociale. Le dialogue peut également être effectué par le biais du vote par procuration ("stratégie d'engagement"). Les critères ESG sont résumés dans une notation ESG de propriété calculée sur la base de différents fournisseurs de données ESG. La note ESG résultante évalue la performance d'une entreprise selon des normes environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise bien acceptées.

La performance ESG d'une entreprise est évaluée indépendamment du succès financier sur la base de divers indicateurs. Ces facteurs incluent, sans toutefois s'y limiter, les domaines d'intérêt suivants:

Environnement:

- préservation de la flore et de la faune,
- protection des ressources naturelles, de l'atmosphère et des eaux côtières,
- limitation de la dégradation des sols et du changement climatique,
- éviter les dommages aux écosystèmes et la perte de biodiversité.

Social:

- droits de l'homme en général,
- interdiction du travail des enfants et du travail forcé,
- non-discrimination impérative,
- santé et sécurité sur le lieu de travail,
- milieu de travail équitable et remboursement approprié.

Gouvernance d'entreprise:

- les principes de gouvernance d'entreprise de l'ICGN,
- les principes anticoncurrentiels du pacte mondial.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion du contrat s'élèvent à 1,20% par an. Ils peuvent être modifiés si les circonstances économiques et financières le nécessitent.

17. DB Life JPMorgan Global Income

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne DB Life JPMorgan Global Income est le 23 septembre 2019. La commercialisation de ce fonds d'investissement interne est suspendue définitivement à partir du 19/08/2024. Les investissements et réinvestissements sur les contrats en cours ne sont plus autorisés

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne suivent la politique d'investissement du compartiment JPMorgan Global Income (Fonds) (LU1111988298) de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois JPMorgan Investment Funds et est géré par JPMorgan Asset Management (Europe) S.à.r.l.

Le Fonds vise à générer un revenu stable en investissant dans le monde entier, principalement dans un portefeuille de titres générant un revenu, et en utilisant des produits dérivés.

Le Fonds a recours à une approche multi-actifs fondée sur l'expertise des spécialistes de la plate-forme mondiale d'investissement de JPMorgan Asset Management. Il vise un revenu ajusté du risque et une mise en œuvre flexible du point de vue des gestionnaires sur les classes d'actifs et les régions.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprecier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et peut se modifier dans le futur.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen.

Composition du fonds et critères de répartition des actifs

- Les actifs du fonds sont principalement investis dans des titres de créance (y compris les titres adossés à des créances hypothécaires / obligations de type ABS), des actions et des fonds de placement immobilier (FPI) d'émetteurs du monde entier, y compris des marchés émergents. Le fonds peut investir dans des titres non notés et dans la catégorie investissement «investment grade».
- Le fonds peut investir dans des actions chinoises A via les programmes China Connect, des titres convertibles et des devises.
- Les dividendes ne sont pas garantis car la performance des investisseurs varie d'année en année en fonction des dividendes reçus et du rendement du capital, qui peut être négatif. Dans des

conditions de marché exceptionnelles, le fonds pourrait ne pas être en mesure de maintenir le niveau de volatilité souhaité. La volatilité réalisée pourrait donc être plus élevée que prévu.

- Une exposition pouvant atteindre 3% dans des obligations convertibles conditionnelles est également possible.
- Les dérivés sont utilisés pour les investissements, la couverture de risque et la gestion efficace de portefeuille. A titre indicatif, le niveau de levier attendu après utilisation de dérivés s'élève à 150%. Il se peut que l'effet de levier dépasse considérablement ce niveau dans le temps.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion du contrat s'élèvent à 1,20% par an. Ils peuvent être modifiés si les circonstances économiques et financières le nécessitent.

18. DB Life R-co Valor Balanced

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne DB Life R-co Valor Balanced est le 23 mars 2020. La commercialisation de ce fonds d'investissement interne est suspendue définitivement à partir du 19/08/2024. Les investissements et réinvestissements sur les contrats en cours ne sont plus autorisés.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne suivent la politique d'investissement du compartiment R-co Valor Balanced (FR0013367299) de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit français R-Co et est géré par Rothschild & Co Asset Management Europe SCS.

L'objectif du Fonds est la recherche d'une croissance du capital, sur une durée de placement recommandée comprise entre 3 et 5 ans, en s'exposant aux marchés actions et taux avec un profil équilibré mettant en œuvre une allocation d'actifs discrétionnaire et une sélection de titres financiers fondée sur l'analyse financière des émetteurs. Le Fonds ne dispose pas d'indicateur de référence.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprecier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et peut se modifier dans le futur.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7 qui est une classe de risque entre basse à moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen.

Le fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition du fonds et critères de répartition des actifs

- Le Fonds peut investir entre 0% et 55% en actions de toutes tailles de capitalisation (avec 10% maximum de petites capitalisations). Le Fonds s'efforce néanmoins de limiter son exposition aux actions à hauteur de 50% maximum de son actif.

- Le Fonds peut investir entre 45% et 100% en produits de taux, dont notamment en obligations convertibles (jusqu'à 15% maximum), en obligations subordonnées jusqu'à 50% de son actif, dont 20% maximum en obligations contingentes convertibles. L'exposition aux dettes "High Yield" ne dépassera pas 15% de l'actif.
- Le Fonds peut investir entre 0% et 10% en parts et/ou actions d'OPC.
- L'exposition du Fonds au marché actions, dont celle des pays hors OCDE, y compris les pays émergents, ne dépassera pas 55% de son actif.
- L'exposition du Fonds aux dettes des pays hors OCDE, y compris les pays émergents, ne dépassera pas 10% de son actif.
- L'exposition du Fonds au risque de change hors zone euro ne dépassera pas 55% de l'actif.
- le Fonds pourra prendre des positions sur les marchés réglementés organisés ou de gré à gré, afin de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux marchés des actions, devises, crédit et taux (via notamment des futures, options, swaps, change à terme et dérivés de crédit). L'exposition globale du Fonds à ces marchés, y compris celle induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 200% de son actif.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion du contrat s'élèvent à 1,00% par an. Ils peuvent être modifiés si les circonstances économiques et financières le nécessitent.

CHAPITRE II – DISPOSITIONS COMMUNES RELATIVES AUX FONDS D'INVESTISSEMENT INTERNES

1. Gestion des fonds

Les Fonds internes sont gérés par Allianz Benelux SA.

Les Fonds dans lesquels les Fonds internes investissent sont gérés, selon les Fonds, par les sociétés de gestion suivantes :

- **Allianz Benelux SA**
 - Adresse : Boulevard du Roi Albert II 32, 1000 Bruxelles, Belgique
 - Site web : www.allianz.be
- **Degroof-Petercam**
 - Adresse : Rue Guimard 18 - 1040 Bruxelles Belgique
 - Site web : www.degroofpetercam.be
- **JPMorgan Asset Management (Europe)**
 - Adresse 6, route de Treves - L-2633 Senningerberg Luxembourg
 - Site web : www.jpmorganassetmanagement.be
- **Pictet Asset Management (Europe) S.A.**
 - Adresse: 15, avenue J.F.Kennedy - L-1855 Luxembourg
 - Site web : www.pictet.com
- **Nordea Investment Funds SA**
 - Adresse : 562, rue de Neudorf - L-2220 Luxembourg
 - Site web : www.nordea.com
- **Threadneedle Investment Funds ICVC**
 - Adresse Cannon Place, 78 Cannon Street – London EC4N 6AG Royaume-Uni
 - Site web : www.columbiathreadneedle.be
- **Flossbach von Storch Invest**
 - Adresse : 6, Avenue Marie-Thérèse - L-2132 Luxembourg
 - Site web : www.fvsinvest.lu
- **DWS Investment S.A.**
 - Adresse : 2, Boulevard Konrad Adenauer - L-1115 Luxembourg
 - Web site: www.dws.lu
- **Allianz Global Investors GmbH**
 - Adresse : 6A, route de Treves - L-2633 Senningerberg Luxembourg
 - Site web : www.allianzgi.com
- **Rothschild & Co Asset Management Europe**
 - Adresse : 9 Avenue de Messine – 75008 Paris, France
 - Site web : <https://am.eu.rothschildandco.com>

2. Règles d'évaluation des fonds

La valeur des actifs nets des fonds d'investissement internes est fixée chaque jour ouvrable. Elle est égale à la valeur totale des actifs des fonds d'investissement internes diminuée de ses engagements et charges, et des frais de gestion du contrat. Les parts ou actions d'OPCVM détenus par les fonds d'investissement internes sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

La fixation de la valeur des actifs nets des fonds d'investissement internes peut être suspendue lorsque l'assureur n'est pas en mesure de la déterminer de façon objective, et ce notamment :

- lorsqu'une bourse ou un marché sur lequel une part substantielle de l'actif des fonds d'investissement internes est cotée ou négociée ou un marché des changes important sur lequel sont cotées ou négociées les devises dans lesquelles la valeur des actifs nets est exprimée, est

fermé pour une raison autre que pour congé régulier ou lorsque les transactions y sont suspendues ou soumises à des restrictions ;

- lorsqu'il existe une situation grave telle que l'entreprise d'assurances ne peut évaluer correctement les avoirs et/ou engagements, ne peut pas normalement en disposer ou ne peut pas le faire sans porter un préjudice grave aux intérêts des preneurs d'assurance ou des bénéficiaires du fonds d'investissement ;
- lorsque l'entreprise d'assurances est incapable de transférer des fonds ou de réaliser des opérations à des prix ou à des taux de change normaux ou que des restrictions sont imposées aux marchés de changes ou aux marchés financiers ;
- lors d'un retrait substantiel des fonds qui est supérieur à 80% de la valeur des fonds ou à 1.250.000 EUR.

3. Règle d'évaluation de l'unité des fonds

La valeur de l'unité d'un fonds d'investissement interne est égale à la valeur des actifs nets de ce fonds divisée par le nombre total d'unités qui composent ce fonds. L'unité est exprimée en euro. Les unités ne sont pas négociables, c'est-à-dire qu'elles ne peuvent être directement cédées à des tiers ; les actifs de chaque fonds restent la propriété de l'assureur. L'assureur ne garantit pas la valeur et l'évolution des unités. Le risque financier est entièrement supporté par le preneur d'assurance.

La valeur des unités est fixée et publiée chaque jour ouvrable. Elle est consultable sur le site internet de l'intermédiaire à l'adresse www.deutschebank.be/dblifelexselect-vni.

4. Liquidation d'un fonds d'investissement interne

Les Fonds internes pourront être liquidés en cas de :

- insuffisance d'actifs dans le Fonds interne ;
- insuffisance de rentabilité pour le preneur d'assurance et/ou l'assureur ;
- modification législative ou réglementaire ayant une influence significative sur les conditions de gestion des fonds ;
- survenance de toute circonstance ou de tout élément de nature à influencer de manière substantielle et négative la gestion des Fonds internes ;
- absorption ou liquidation du Fonds (interne) par son gestionnaire ;
- modification de la politique d'investissement ou profil de risque du Fonds (interne) par son gestionnaire.

Dans ces hypothèses, le preneur d'assurance a le choix, auprès de l'assureur, entre un changement de Fonds interne ou au paiement de la valeur de rachat.

Aucune indemnité ne peut être mise à charge du preneur d'assurance à cette occasion.

5. Suspension / Fusion / Remplacement d'un fonds d'investissement interne

A tout moment, l'assureur pourra décider de suspendre temporairement ou définitivement la commercialisation d'un Fonds interne et de refuser, à partir de cette suspension, tout nouveau versement de prime, également sur les contrats en cours.

En fonction des conditions de marché, l'assureur pourra également décider de procéder à une fusion d'un Fonds interne avec un autre Fonds interne. Dans ce cas, le nouveau Fonds interne devra avoir une classe de risque équivalente et une stratégie d'investissement similaire au Fonds interne fusionné.

L'assureur pourra également décider de remplacer un Fonds interne par un autre Fonds interne ayant une classe de risque équivalente et une stratégie d'investissement similaire.

Pour ces opérations de fusion et de remplacement, aucune indemnité ne pourra être mise à charge du preneur d'assurance.

En revanche, tout preneur d'assurance qui manifestera son désaccord exprès sur ces opérations et ce par la réception par l'assureur du document mis à disposition à cet effet dûment complété et signé et ceci avant la date de modification effective du fonds interne aura, pour l'épargne du Fonds interne concerné, la possibilité de choisir entre 3 options :

- l'arbitrage vers un autre Fonds interne ;
- la conversion au sein de l'assureur de son contrat en un autre contrat lié à un Fonds interne ;
- le paiement de la valeur de rachat.

Si le rachat/arbitrage a lieu après la date mentionnée ci-dessus, les modalités et les conditions de rachat/d'arbitrage seront d'application.

6. Modalités et conditions de rachat et de transferts

Ces modalités et ces conditions sont exposées aux articles 12, 13 et 14 des conditions générales du contrat.

7. Modification du règlement de gestion

L'assureur se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement de gestion. Les modifications seront, le cas échéant, communiquées aux preneurs d'assurance.

Si cette modification porte sur un élément essentiel et est fait au détriment du preneur d'assurance, ce dernier aura la possibilité, dans le délai fixé dans la communication, d'effectuer un arbitrage ou un rachat total sans frais, conformément aux modalités décrites dans les conditions générales.

Aucune indemnité ne pourra être mise à charge du preneur d'assurance à cette occasion.

